

36



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HOT-142

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour une aide urgente aux parcs animaliers vaudois au sens large

Texte déposé

Le canton de Vaud compte plusieurs parcs animaliers d'importance sur son territoire, qui accueillent une palette très diverse d'animaux.

Certains sont consacrés à la préservation de la faune locale, certains à une faune plus exotique, voire aquatique.

Certains participent à des programmes de reproduction d'espèces en danger d'extinction et/ou disposent d'un centre de soin pour recueillir des animaux blessés et, si possible, les relâcher après guérison.

Ces parcs animaliers jouent un rôle très important pour les animaux, souvent indigènes. Mais ils assurent en outre de nombreux services au bénéfice de la population, notamment didactiques par la sensibilisation des enfants et des visiteurs à la biodiversité et à l'importance de la préservation des milieux naturels et de leurs résidents à poils, plumes ou écailles.

Ces parcs ne doivent leur survie qu'à un équilibre financier délicat, dont une source majeure est constituée du prix des billets d'entrée du public et des enfants des écoles.

Or, depuis mi-mars, en raison du confinement quasi général provoqué par la crise du Covid-19, ces organismes sont fermés au public et ne touchent plus aucun revenu des entrées.

Par ailleurs, pour une raison difficile à saisir, le Conseil fédéral a décidé qu'ils ne peuvent pas rouvrir le 11 mai comme les musées et restaurants par exemple, mais qu'ils doivent encore attendre le mois de juin pour espérer accueillir à nouveau leur public, au moins partiellement et pour autant qu'il n'y ait pas de rebond de la pandémie d'ici là.

Les mois printaniers sont ceux qui voient la plus grande affluence dans les parcs animaliers. Les revenus générés par cette période sont très importants pour assurer les activités des mois plus creux de saisons moins clémentes.

Par ailleurs, pendant cette période de crise, les parcs animaliers ne peuvent bénéficier des mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) que pour le personnel non spécialisé (accueil ou cafétéria par exemple). Mais les soigneurs et vétérinaires doivent continuer leurs activités, les animaux nécessitant journallement de recevoir des soins et de la nourriture.

A ce titre, la nourriture et les médicaments, cas échéant, continuent à être livrés et les factures des fournisseurs doivent également être assumées.

On comprend que cette situation n'est pas tenable et qu'une aide d'urgence est indispensable pour combler les pertes importantes subies par les parcs.

Comme pour toute entreprise, l'obtention d'un crédit transitoire est possible aussi pour les parcs et leur offre un répit. Mais le remboursement obligatoire de ce crédit ne fait que repousser le problème, et ne compense de loin pas les pertes sèches subies, sans espoir de récupération lors des saisons moins favorables qui vont suivre la réouverture des parcs.

La Confédération a décliné la demande d'aide des parcs et zoos et refusé toute aide spécifique.

Au moins par subsidiarité, il est donc indispensable que le Canton de Vaud consente à l'octroi d'une aide financière à fonds perdu en faveur des parcs animaliers vaudois au sens large.

Dès lors, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat de leur soumettre, dans le cadre des mesures urgentes de lutte contre les effets économiques de la crise Covid, un décret prévoyant un soutien à fonds perdu aux parcs animaliers vaudois au sens large, suffisant pour leur permettre de faire face à leurs obligations salariales et au paiement des fournitures pour les animaux, ceci au minimum pour toute la durée de fermeture obligatoire des parcs.

Vu l'urgence de la situation, les soussignés demandent un renvoi direct au Conseil d'Etat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

┌
└

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard, au nom du groupe vert'libéral

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Jean-François Chapuisat :

Dominique-Ella Christin :

Régis Courdesse :

Martine Meldem :

Laurent Miéville :

Cloé Pointet :

Graziella Schaller :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Évêquoz Séverine X
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme X	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella X	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre X	Clerc Aurélien	Fuchs Circé X
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Betschart-Narbel Florence X	Courdesse Régis X	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier X	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François X	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie X	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier X	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca X	Neyroud Maurice	Schaller Graziella X
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël X	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel X	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé X	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis X	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine X	Rezo Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge X	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure X	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent X	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice X	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges X
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre X